



**Soisy**  
SOUS-MONTMORENCY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230622-DEL2023062215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

**VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Séance ordinaire du :</b> Jeudi 22 juin 2023	<b>Délibération n° 2023-06-22/15</b> <i>Politique de la ville</i>
--	--

*Le 22 juin 2023, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.*

Membres du conseil municipal en exercice : **33**

Date de convocation : **16 juin 2023**

**ETAIENT PRESENTS (25) :**

M. Strehaiano, M.Thevenot, , MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. Dachez, Desrivieres, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassset, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Békare, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

Mme Krawczyk à M. Le Maire, M. About à M. Desrivieres, Mme Roy à M. Surie, M. Zakaria à M. Poisson, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Amédéo à M. Békare.

**ABSENTS EXCUSES (02) :** Mme Oziel, M. Duranteau

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** Mme Mary

**OBJET :** Vœu relatif au maintien du quartier du Noyer Crapaud dans le dispositif de géographie prioritaire et le réexamen de la situation du quartier des Noël's

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de ses quartiers d'habitat social que sont le quartier politique de la ville (QPV) du Noyer Crapaud et le quartier de veille active (QVA) des Noël's,

**CONSIDERANT** que cette implication atteste de la volonté politique locale d'apporter des réponses, concrètes aux difficultés de vie quotidiennes que peuvent rencontrer les habitants de ces quartiers,

**CONSIDERANT** que l'État a lancé en mai dernier les travaux d'élaboration de la future géographie prioritaire 2024/2030,

**CONSIDERANT** que celle-ci reposera, comme en 2014, sur la méthode du carroyage de l'Insee consistant à analyser le territoire en carreaux de 200 m2 par 200 m2 autour de deux indicateurs, le nombre d'habitants et le revenu médian sur la base des données Insee 2019,

**CONSIDERANT** qu'à Soisy-sous-Montmorency, le périmètre du QPV Noyer Crapaud regroupe 1 482 habitants avec un revenu médian disponible par unité de consommation de 1 390 € et que ce revenu moyen est inférieur à celui retenu pour le maintien d'un QPV dans une autre collectivité,

**CONSIDERANT** que les données Insee 2019 ne représentent pas une base de référence appropriée dans la mesure où les enquêtes annuelles de recensement ont été fortement perturbées par la crise sanitaire qui a traversé notre pays en 2020,

**CONSIDERANT** que des données plus récentes et plus fines émanant d'une étude réalisée par la CAF en septembre 2022, nous renseignent davantage sur l'aggravation de la situation sociale de notre quartier en politique de la ville,

**CONSIDERANT** qu'entre 2016 et 2020, on relève une augmentation de plus de 34,9% des allocataires CAF dans le QPV, une évolution de la structure familiale avec une surreprésentation familles isolées avec 39,2% et des familles monoparentales avec plus 27,9%,

**CONSIDERANT** que cette étude souligne la place prépondérante des familles nombreuses dans le QPV avec une progression de plus 10 points et une progression du nombre d'enfants à charge de près de 40% entre 2016 et 2020,

**CONSIDERANT** qu'en termes de niveau de vie, le nombre de familles dont le revenu est constitué de plus de 50% des prestations connaissent une hausse de 21,8 % depuis 2016,

**CONSIDERANT** que ces données montrent et ce, de manière prégnante, une fragilité évidente de la situation sociale dans le quartier QPV du Noyer Crapaud.

**CONSIDERANT** que cette tendance se confirme également dans le quartier de veille active (QVA) des Noël's, dont nous regrettons qu'il ne fasse toujours pas l'objet d'une attention nécessaire des services de l'État,

**CONSIDERANT** que nous nous sommes toujours attachés à promouvoir un développement social et urbain harmonieux de ces deux quartiers,

**CONSIDERANT** que la dernière contractualisation a permis la mise en place et le développement de différents dispositifs dont les effets positifs ont été mis en évidence, dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville 2015/2022 (la création d'un Programme de réussite éducative intercommunal, le renforcement de l'accompagnement à la scolarité (CLAS) auprès des élèves du 1<sup>er</sup> et second degré, la création d'un CLAS maternel, la participation au dispositif relatif à l'abattement sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en partenariat avec le bailleur social Immobilière 3F, le renforcement des dispositifs de soutien à la parentalité (permanence ACEPE),

**CONSIDERANT** que cette démarche a également mis en lumière le chemin qui reste encore à parcourir et ce dans différents domaines,

**CONSIDERANT** que la perspective d'une sortie du dispositif de la politique de la ville viendrait mettre à mal tous les efforts jusqu'alors réalisés, et priverait par la même occasion la ville d'un certain nombre de financements, tout d'abord au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU) dont le mode de calcul intègre depuis 2017 la population résidant en QPV, et plus globalement au titre des dispositifs tels que : les vacances apprenantes, « Ville, Vie, Vacances », les quartiers d'été, le Fonds interministériels de prévention de la délinquance, la MILDECA...

**CONSIDERANT** que la perte de ces financements ne saurait être compensée par la mobilisation des crédits de droit commun qui restent très largement insuffisants pour répondre aux besoins locaux,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**DEMANDE** le maintien du quartier du Noyer Crapaud dans le dispositif QPV,

**DEMANDE** le réexamen attentif de la situation du quartier de veille active (QVA) des Noëls qui montre également des signes évidents de fragilité sociale

Le secrétaire,

  
Fabrice MARY



Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,

  
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **26 JUIN 2023**  
Mis en ligne et/ou notifié le : **27 JUIN 2023**  
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **27 JUIN 2023**  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.